L'apprentissage

L'arrivée à Vaucanson est synonyme de nombreux chamboulements : non seulement vous entrez dans le monde des études (celui où vous commencez à faire vos propres choix et à construire votre vie) mais vous intégrez aussi le monde de l'entreprise. À la fois étudiant et salarié, vous devenez apprenti ! Mais **l'apprentissage, c'est quoi** ? Et quelles sont les **particularités de Vaucanson** en la matière ?

L'apprentissage, qu'est-ce que c'est ?

Vous trouverez dans cette partie les informations essentielles. Si vous souhaitez plus de détails, allez sur www.lapprenti.com

L'apprentissage fait partie de la formation professionnelle. Ce système de formation offre un moyen pour l'apprenti de découvrir un métier lors de ces périodes en entreprise, et d'acquérir une qualification grâce à l'école. C'est aussi :

- **Un contrat bipartite**

Pour valider votre intégration dans une formation en apprentissage, vous aurez à signer un contrat qui sera signé par deux parties : l'entreprise et vous-même.
Le centre de formation en apprentissage (CFA) est l'entité administrativement responsable de votre formation et qui sera chargée d'envoyer votre contrat à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI).

Contrat d'apprentissage vierge

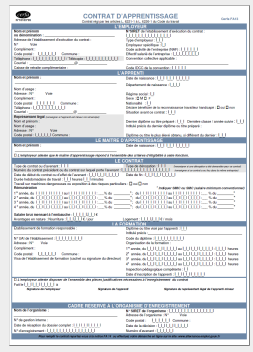
CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- **Un moyen pour l'apprenti de financer ses études.**

Quand vous êtes apprenti, en général, les coûts de formation sont pris en charge par l'entreprise via notamment la taxe d'apprentissage. De plus, vous êtes rémunéré par l'entreprise, que vous soyez à l'école ou chez elle. D'une certaine manière, vous êtes aussi "payé pour aller en cours".

- **Un statut de salarié**

En tant qu'apprenti, vous êtes salarié d'une entreprise. Cela signifie que vous êtes soumis au droit du travail comme tout salarié. Vous avez notamment le droit à 5 semaines de congés payés par an (fini les grandes vacances d'été) et vous devez justifier vos absences (qu'il s'agisse des absences en cours ou sur votre lieu de travail) par un document que vous envoyez à votre entreprise.
Si vous êtes malade, vous devez aller voir le médecin et lui demander un arrêt de travail que vous enverrez à votre entreprise.

• Un cadre légal sur la rémunération

Voici un tableau récapitulatif du salaire de l'apprenti (source : http://www.lapprenti.com)

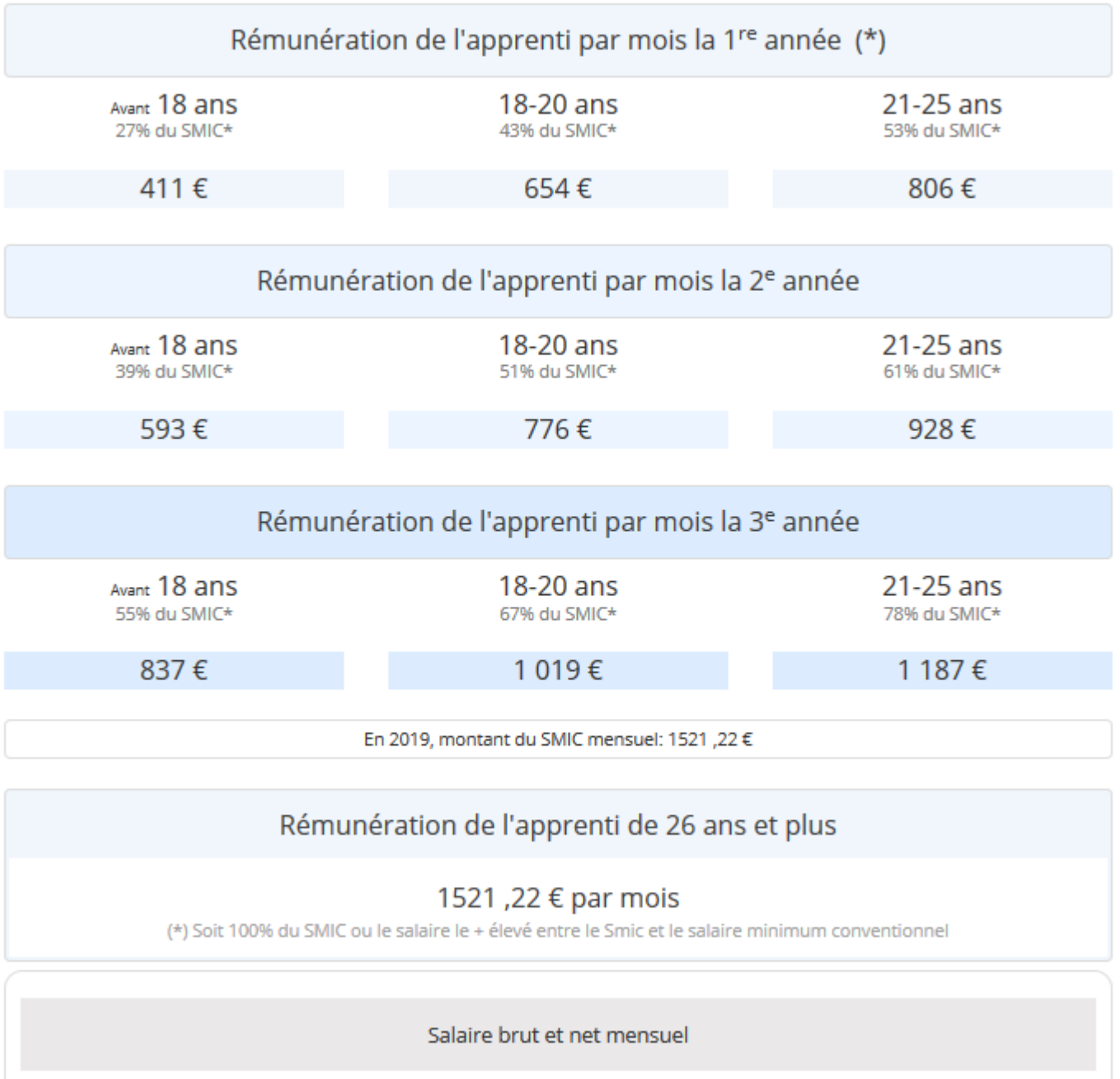

Rémunération de l'apprenti par mois la 1re année (*)

Avant 18 ans	18-20 ans	21-25 ans
27% du SMIC*	43% du SMIC*	53% du SMIC*
411 €	654 €	806 €

Rémunération de l'apprenti par mois la 2e année

Avant 18 ans	18-20 ans	21-25 ans
39% du SMIC*	51% du SMIC*	61% du SMIC*
593 €	776 €	928 €

Rémunération de l'apprenti par mois la 3e année

Avant 18 ans	18-20 ans	21-25 ans
55% du SMIC*	67% du SMIC*	78% du SMIC*
837 €	1 019 €	1 187 €

En 2019, montant du SMIC mensuel: 1521 ,22 €

Rémunération de l'apprenti de 26 ans et plus

1521 ,22 € par mois

(*) Soit 100% du SMIC ou le salaire le + élevé entre le Smic et le salaire minimum conventionnel

Salaire brut et net mensuel

L'apprentissage à Vaucanson

L'apprentissage à Vaucanson est particulier sur bien des plans (rythme, formation préparée, suivi de projet d'entreprise). C'est un des enjeux du dispositif de formation, et la collaboration entre l'école et l'entreprise est au cœur de nos problématiques.

• Un suivi de proximité et des échanges réguliers entre tuteur école et maître d'apprentissage (MA).

L'apprenti Vaucanson est encadré sur le terrain par un maître d'apprentissage et à l'école par un tuteur, qui sont en contacts réguliers. La 1ère année, ils sont tous les deux conviés à une demi-journée tutorale, permettant à l'apprenti et ses deux tuteurs de se rencontrer et de voir comment collaborer au cours des 2 ou 3 années d'apprentissage. C'est aussi le moment pour le MA de découvrir la formation proposée à l'école. Par la suite, le MA contribuera activement aux soutenances annuelles et sera invité aux événementiels VCN.

Pour plus de détails

Vous pouvez télécharger la fiche Alternance

Fiche Alternance [pdf]

• Un rythme d'alternance adapté aux entreprises

Pour vous permettre de réaliser des projets ambitieux à la fois à l'école mais aussi en entreprise, nous avons mis en place un rythme d'apprentissage en accord avec les besoins du monde du travail, de deux semaines à l'école et deux semaines en entreprise.

• Des REX à chaque retour à l'école

Chaque trimestre démarre par un retour d'expérience formalisé, au cours duquel les apprentis présentent de manière synthétique les activités qu'ils ont menées au cours de la séquence professionnelle, les nouvelles compétences acquises, les gains en autonomie, les obligeant à présenter, en les rendant intelligibles, les situations qu'ils rencontrent en entreprise.… Ce retour d'expérience joue également un rôle d'alerte en cas de difficulté rencontrée par un apprenti sur le terrain.

• Des projets d'entreprises en 2e et 3e année très suivis et encadrés

En 2ème et 3ème année, l'apprenti conduit un projet en vraie grandeur dans son entreprise ; il doit donc le négocier avec son maître d'apprentissage et en rendre compte dans son rapport de fin d'année. La complexité du projet et / ou son ampleur croissent entre la 2ème et la 3ème année. L'accompagnement du projet s'adosse sur un suivi fin de ses différentes étapes, et est cadencé par la production de fiches évaluées.
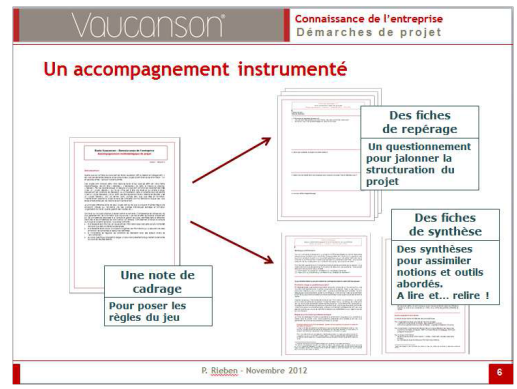
Il conduit également l'apprenti à porter un regard réflexif sur le projet et à tirer un bilan des acquisitions qu'il a réalisées à cette occasion. Il constitue un moment d'échange privilégié entre les entreprises, l'école et les apprentis, les maîtres d'apprentissage, s'impliquant notamment dans la définition et l'évaluation des projets conduits.